FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER IMPACT

rapport

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2020

Nom : M Faty DEMBELE

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs sous forme de jetons de présence. Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2020 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE en circulation le 31 décembre 2020 s'établissait à :

• 744 912,785 sur l'Action A (FR0010863688) ;

• 100 279,878 sur l'Action AP (FR0013348190) ;

• 156 587,117 sur l'Acton G (FR0013299294) ;

• 68 750,403 sur l'Action I (FR0013286911) ;

• 5 566 sur l'Action J (FR0013392438).

Au 31 décembre 2020, l'actif net s'élevait à 327 784 607,26 euros contre 153 732 407,15 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

i. Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'Assemblée Générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE sont négatives et s'élèvent à :

-2 409 112,97 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

• D'affecter au compte de capital -1 825 638,48 euros

Pour la catégorie d'action AP (FR0013348190) :

• D'affecter au compte de capital -185 602,91 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :

• D'affecter au compte de capital -90 177,19 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286911) :

• D'affecter au compte de capital -222 487,31 euros

Pour la catégorie d'action J (FR0013392438) :

• D'affecter au compte de capital -85 207,08 euros

L'Assemblée Générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE s'élèvent à 5 283 759,22 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

• D'affecter au compte de capital 3 104 485,07 euros

Pour la catégorie d'action AP (FR0013348190) :

• D'affecter au compte de capital 203 138,97 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :

• D'affecter au compte de capital 348 348,55 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286911)

• D'affecter au compte de capital 1 489 547,79 euros

Pour la catégorie d'action J (FR0013392438) :

• D'affecter au compte de capital 138 238,84 euros

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, fixe le montant global annuel des jetons de présence à 40 000 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

BILAN actif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	**313 117 726,09**	**138 372 421,09**
• **ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	311 068 006,09	136 371 953,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **TITRES DE CRÉANCES**		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	2 000 467,23
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS**		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 049 720,00	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• **OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES**		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **CONTRATS FINANCIERS**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• **AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS**	-	-
Créances	**818 106,28**	**147 617,21**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	818 106,28	147 617,21
Comptes financiers	**27 354 162,29**	**15 288 180,84**
Liquidités	27 354 162,29	15 288 180,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	**341 289 994,66**	**153 808 219,14**

BILAN passif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	337 883 429,83	155 605 831,58
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 257 551,86	-1 530 521,45
• Résultat de l'exercice	-2 412 376,50	-342 902,98
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**340 728 605,19**	**153 732 407,15**
Instruments financiers	-	-
• **Opérations de cession sur instruments financiers**	-	-
• **Opérations temporaires sur titres financiers**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **Contrats financiers**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**561 389,47**	**75 811,99**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	561 389,47	75 811,99
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**341 289 994,66**	**153 808 219,14**

HORS-bilan

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	2 775,22
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 674 260,70	1 159 148,88
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 674 260,70**	**1 161 924,10**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-110 436,02	-46 191,94
• Autres charges financières	-1 306,73	-578,21
Total (II)	**-111 742,75**	**-46 770,15**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 562 517,95**	**1 115 153,95**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 473 852,32	-1 574 360,12
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-1 911 334,37**	**-459 206,17**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-501 042,13	116 303,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l’exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-2 412 376,50**	**-342 902,98**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts ou actions détenues.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

La comptabilité de la Sicav est effectuée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE	EUR	

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Ouverture en date du :	Fermeture en date du :
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE	16/10/2017	

Comptes annuels de chaque compartiment (*)

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Néant.

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

rapport annuel

COMPARTIMENT D'ECHIQUIER IMPACT

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2020

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex. Représenté par M Gilles Dunand-Roux
Administrateurs	Monsieur Thibault COUTURIER SPERARE représentée par Monsieur Antoine De Salins Madame Marie-Sophie L'HELIAS
Président-directeur général	Madame Maroussia ERMENEUX

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AP	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action J	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE est un compartiment recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes au travers d'entreprises dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable et qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale (ESG).

L'objectif extra-financier est de minimiser les risques et de capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable et qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

L'objectif extra-financier vise également à faire progresser les entreprises sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux ESG, en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Indicateur de référence :

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour la SICAV. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par la SICAV mais est un indicateur de comparaison a posteriori.

La performance de la SICAV pourra être comparée avec l'indicateur de référence . Ce dernier, utilisé uniquement à titre indicatif, est représentatif de l'évolution des marchés des actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EUROPE NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE applique trois filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces entreprises doivent respecter une note ESG minimum ainsi qu'un score minimum d'impact (mesurant la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable). Enfin, une sélection financière est appliquée aboutissant à la construction et la gestion du portefeuille.

La sélection des valeurs s'appuie d'abord sur des critères extrafinanciers.

Après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, les deux filtres suivants sont appliqués :

1) L'analyse ESG est effectuée pour chaque émetteur.

Elle donne lieu à une notation qui permet d'approfondir notre connaissance des entreprises pour chercher à minimiser les risques et capturer les opportunités attachées à l'investissement.

Cette notation est préalable à l'investissement.

La gouvernance et les politiques mises en place par les sociétés en matière d'environnement et de ressources humaines sont au coeur de cette analyse.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

La note ESG est basée sur 10 points et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité.

Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :

- pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
- pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

La note ESG peut être réduite en cas de controverse significative.

La note ESG minimale est fixée à 6,5/10 pour ce compartiment.

Une approche de sélectivité minimale de 20% est appliquée au filtre ESG.

2) L'analyse de la contribution aux enjeux de développement durable est effectuée pour chaque émetteur.

Elle est préalable à l'investissement. Elle donne lieu à un score (score Impact) qui permet d'approfondir notre connaissance des entreprises pour chercher à minimiser les risques et capturer les opportunités attachées à l'investissement dans les enjeux de développement durable. L'analyse de la contribution se fait au travers du chiffre d'affaires généré par les produits et services qui apportent des solutions aux enjeux de développement durable et par l'analyse des initiatives significatives que l'entreprise met en oeuvre pour contribuer positivement à ces mêmes enjeux.

L'équipe de gestion a décidé d'utiliser la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU pour évaluer ces critères.

Les exemples d'indicateurs retenus pour le score Impact sont :

- Mesure du chiffre d'affaires : pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise via des produits ou services qui apportent une contribution nette positive à un ou plusieurs ODD : produits et services de santé, services liés à l'éducation, solutions d'économies et d'accès à l'eau, production d'énergies renouvelables, solutions d'efficacité énergétique, outils de productivité, services permettant la digitalisation, services de mobilité durable, solutions de réduction du CO2, produits écoconçus, solutions de cybersécurité.
- Analyse des initiatives significatives en faveur des ODD : stratégie d'accessibilité des produits, couverture santé généralisée à tous les salariés, féminisation des effectifs et des organes de direction, politique d'utilisation d'énergies renouvelables, indicateurs de santé et sécurité des salariés en baisse, création d'emplois, diminution des intensités carbone, eau, déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage du plastique, collaborations majeures en faveur des ODD.

Le score Impact est basé sur 100 points et est attribué à chaque émetteur. Celui-ci est composé de la moyenne des deux scores suivants :

- Score Solutions : 1 point est attribué par pourcent de chiffre d'affaires qui contribue positivement et 1 point est retranché par pourcent de chiffre d'affaires qui contribue négativement.
- Score Initiatives : des points sont attribués pour chaque initiative significative qui contribue positivement aux ODD. Des points sont retranchés dans le cas de contributions négatives.

Le score ODD minimal est fixé à (25/100.)

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») qui sont les valeurs européennes de toutes tailles de capitalisation boursière ayant fait l'objet d'une notation ESG. A noter que cette approche peut induire un biais sectoriel par rapport à l'indice de référence (sur ou sous-représentation de certains secteurs).

De plus, l'équipe de gestion vérifie que l'entreprise s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques en fixant avec elle des axes de progrès suivis régulièrement sur sa contribution aux enjeux de développement durable et sur le plan ESG.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus.

Le taux de notation ESG et impact des entreprises en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

Dans le cas où une entreprise verrait sa note ESG ou son score Impact baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en oeuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com.

La sélection finale des valeurs s'appuie sur des critères financiers.

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Une analyse fondamentale de chaque dossier est mise en oeuvre, et porte notamment sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et les opportunités de valorisation sur le titre.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif net.
- en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens et en actions ou parts de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10 % de son actif net.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Pour atteindre son objectif de gestion, ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE est en permanence exposé entre 60% et 100% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

L'exposition maximale aux petites et moyennes capitalisations sera de 60%.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne doit rester accessoire.

L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne doit rester accessoire.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité de la SICAV au PEA, la SICAV est investie à hauteur de 75 % en actions européennes.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. La SICAV peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Néant.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces.

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, la SICAV peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action AP : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'une telle SICAV, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas …). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D’une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l’OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l’administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s’assurer que l’intermédiaire financier qu’ils ont utilisé pour investir dans l’OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d’agrément par l’AMF de la Sicav : 17 novembre 2020.*
- *Date d’agrément par l’AMF du compartiment : 5 mars 2010.*
- *Date de création de la Sicav : 15 décembre 2020.*
- *Date de création du compartiment : 16 octobre 2017.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2020 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

2020 restera gravée dans les mémoires avec l'apparition sous nos yeux d'une nouvelle maladie, transformée en pandémie en quelques mois, ce qui a forcé le confinement de la moitié de la population mondiale. A cette crise sanitaire a suivi une récession historiquement profonde qui a fait plonger les marchés. La remontée a toutefois été presque aussi rapide portée par les espoirs d'une vaccination de masse qui permettrait un rebond de l'économie mondiale dès 2021.

Dans ce contexte, Echiquier Positive Impact Europe a surperformé son indice de référence de près de 20% grâce à son positionnement favorable. Sur la santé d'abord, avec des titres qui ont bénéficié du contexte sanitaire tels que TECAN et SARTORIUS STEDIM BIOTECH dans le secteur des diagnostics. Sur la technologie ensuite, à la fois par les solutions digitales comme DASSAULT SYSTEMES et dans les semi-conducteurs comme INFINEON et ASML. Enfin, le Green Deal européen, ce plan massif d'investissement « vert » promis par la Commission Européenne, bénéficie aux producteurs d'énergies renouvelables comme NEOEN qui signe la meilleure contribution de l'année et aux entreprises liées à la rénovation énergétique des bâtiments comme NIBE et SCHNEIDER ELECTRIC

Performances parts vs Indice

Mouvements principaux :

Achats : Unilever NV (NL0000388619) - Experian (GB00B19NLV48)

Ventes: Kingspan (IE0004927939) - Tecan (CH0012100191)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

2 000 Parts d'Echiquer Climate Impact Europe F

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles.

Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Crise Sanitaire :

« La Financière de l'Echiquier a mis en place un Plan de Continuité d'Activité dans le cadre de la crise sanitaire du covid19 en mars 2020. Lors du premier confinement, l'organisation a conduit à la mise en télétravail de quasiment l'intégralité des effectifs. Ainsi, la société de gestion a équipé tous ses collaborateurs en ordinateurs portables facilitant ainsi le travail à distance. De plus, dès le premier jour, tous les gérants ont bénéficié d'un accès VPN leur permettant une connexion à distance dans des conditions équivalentes à celles du bureau. Ces mêmes accès ont été rapidement déployées à l'ensemble des collaborateurs.

Des fonctionnalités sont également prévues sur l'utilisation des postes Bloomberg et sur le passage d'ordres à distance pour la table de négociation en veillant à ce que les process dérogatoires offrent un niveau de sécurité satisfaisant.

Le retour au bureau s'est fait de façon limitée depuis la fin du premier confinement avec au maximum (hors période de confinement) un retour au travail de 2 jours par semaine pour chacun des collaborateurs.

Ainsi, depuis plus d'un an, ce dispositif a permis d'assurer une totale permanence des moyens et en parallèle aucun incident significatif n'est à déplorer. »

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2020 :

RT : Risk Takers

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 4 février 2020 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Administration de la société ;
3. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Convocation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle ;
6. Questions diverses – Pouvoirs.

Le 14 avril 2020 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration
2. Changement de dénomination de la SICAV
3. Création du compartiment ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE
4. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire
5. Questions-pouvoirs

Le 21 mai 2020 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
1. Ajournement et convocation de l'assemblée générale extraordinaire initialement convoquée le 7 mai 2020
2. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration dans toutes ses dispositions restantes
3. Changement de dénomination de la SICAV
4. Questions-pouvoirs

Le 10 juillet 2020 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration
2. Administration de la société
3. Questions diverses – Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 10 juillet 2020 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Nom : M Bertrand MERVEILLE

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Président Directeur général délégué
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur général délégué
A compléter	Directeur général

Nom : M Antoine DE SALINS

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur (représentant permanent de SPERARE)
SICAV PORTEURS D'ESPERANCE	Président du Conseil d'administration
SPERARE	Président

Nom : M Thibault COUTURIER

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur
FONCIERE CHENELET	Membre du Conseil de Surveillance
CARDIF MULTI PLUS PERP	Membre du comité de surveillance

Nom : Mme Marie Sophie L'HELIAS

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur
KERING SA	Administrateur
AFRICA 50 (Casablanca)	Administrateur
LEADERXXCHANGE LLC (Washington)	Président

Nom : M Faty DEMBELE

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs sous forme de jetons de présence. Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2020 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE en circulation le 31 décembre 2020 s'établissait à :

• 14 022,206 sur l'Action A (FR0013517273) ;

• 10 000 sur l'Action F (FR0014000TH9) ;

• 2 911 sur l'Action G (FR0013517281) ;

• 1 000 sur l'Action I (FR0013517299).

Au 31 décembre 2020, l'actif net s'élevait à 12 943 997,93 euros.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE en circulation le 31 décembre 2020 s'établissait à :

• 744 912,785 sur l'Action A (FR0010863688) ;

• 100 279,878 sur l'Action AP (FR0013348190) ;

• 156 587,117 sur l'Acton G (FR0013299294) ;

• 68 750,403 sur l'Action I (FR0013286911) ;

• 5 566 sur l'Action J (FR0013392438).

Au 31 décembre 2020, l'actif net s'élevait à 327 784 607,26 euros contre 153 732 407,15 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

i. Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'Assemblée Générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE sont négatives et s'élèvent à :

-3 263,53 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0013517273) :

• D'affecter au compte de capital -1 363,34 euros

Pour la catégorie d'action F (FR0014000TH9) :

• D'affecter au compte de capital -1 355,90 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013517281) :

• D'affecter au compte de capital -187,52 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013517299) :

• D'affecter au compte de capital -356,77 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE sont négatives et s'élèvent à :

-2 409 112,97 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

• D’affecter au compte de capital -1 825 638,48 euros

Pour la catégorie d’action AP (FR0013348190) :

• D’affecter au compte de capital -185 602,91 euros

Pour la catégorie d’action G (FR0013299294) :

• D’affecter au compte de capital -90 177,19 euros

Pour la catégorie d’action I (FR0013286911) :

• D’affecter au compte de capital -222 487,31 euros

Pour la catégorie d’action J (FR0013392438) :

• D’affecter au compte de capital -85 207,08 euros

L'Assemblée Générale constate ensuite, qu’au terme de l’exercice clos le 31 décembre 2020, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE s’élèvent à -26 207,36 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d’action A (FR0013517273) :

• D’affecter au compte de capital -2 895,04 euros

Pour la catégorie d’action F (FR0014000TH9) :

• D’affecter au compte de capital -20 646,67 euros

Pour la catégorie d’action G (FR0013517281) :

• D’affecter au compte de capital -601,02 euros

Pour la catégorie d’action I (FR0013517299) :

• D’affecter au compte de capital -2 064,63 euros

L'Assemblée Générale constate ensuite, qu’au terme de l’exercice clos le 31 décembre 2020, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE s’élèvent à 5 283 759,22 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d’action A (FR0010863688) :

• D’affecter au compte de capital 3 104 485,07 euros

Pour la catégorie d’action AP (FR0013348190) :

• D’affecter au compte de capital 203 138,97 euros

Pour la catégorie d’action G (FR0013299294) :

• D’affecter au compte de capital 348 348,55 euros

Pour la catégorie d’action I (FR0013286911)

• D’affecter au compte de capital 1 489 547,79 euros

Pour la catégorie d’action J (FR0013392438) :

• D’affecter au compte de capital 138 238,84 euros

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu’aucun dividende n’a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l’article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L’assemblée Générale, fixe le montant global annuel des jetons de présence à 40 000 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l’accomplissement des formalités légales.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	**301 242 183,38**	**138 372 421,09**
• **ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	299 192 463,38	136 371 953,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **TITRES DE CRÉANCES**		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	2 000 467,23
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS**		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 049 720,00	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• **OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES**		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **CONTRATS FINANCIERS**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• **AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS**	-	-
Créances	**818 106,28**	**147 617,21**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	818 106,28	147 617,21
Comptes financiers	**26 284 879,48**	**15 288 180,84**
Liquidités	26 284 879,48	15 288 180,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	**328 345 169,14**	**153 808 219,14**

BILAN passif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	324 909 961,01	155 605 831,58
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 283 759,22	-1 530 521,45
• Résultat de l'exercice	-2 409 112,97	-342 902,98
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**327 784 607,26**	**153 732 407,15**
Instruments financiers	-	-
• **Opérations de cession sur instruments financiers**	-	-
• **Opérations temporaires sur titres financiers**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **Contrats financiers**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**560 561,88**	**75 811,99**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	560 561,88	75 811,99
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**328 345 169,14**	**153 808 219,14**

HORS-bilan

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	2 775,22
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 673 194,65	1 159 148,88
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 673 194,65**	**1 161 924,10**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-110 436,02	-46 191,94
• Autres charges financières	-1 306,73	-578,21
Total (II)	**-111 742,75**	**-46 770,15**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 561 451,90**	**1 115 153,95**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 469 590,14	-1 574 360,12
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-1 908 138,24**	**-459 206,17**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-500 974,73	116 303,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l’exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-2 409 112,97**	**-342 902,98**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie-Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,80 % TTC maximum
		Action AP 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,20 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action J 0,75 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

annexes

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action AP Néant
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action J 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Financière de l'Echiquier sous l'égide de la Fondation de France.

La répartition est portée à la connaissance du Conseil d'Administration de la SICAV et tout investisseur peut demander une information plus détaillée à La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 31/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.

annexes

- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social.
- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le compartiment original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AP	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action J	Capitalisation	Capitalisation

2 évolution actif net

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**153 732 407,15**	**68 024 312,20**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	213 593 845,27	98 064 421,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-82 124 010,28	-38 692 839,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 088 159,82	2 076 571,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 800 226,98	-2 589 655,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-505 163,91	-228 149,53
Différences de change	-987 600,36	848 541,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	40 695 334,79	26 688 410,77
- Différence d'estimation exercice N	*58 101 297,67*	*17 405 962,88*
- Différence d'estimation exercice N-1	*17 405 962,88*	*-9 282 447,89*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 908 138,24	-459 206,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**327 784 607,26**	**153 732 407,15**

3 compléments d'information

annexes

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste “Obligations et valeurs assimilées” par nature d’instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste “Titres de créances” par nature juridique ou économique d’instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste “Opérations de cession sur instruments financiers” par nature d’instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	26 284 879,48
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26 284 879,48	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	30 140 131,61	21 646 660,33	15 065 835,28	20 124 148,74
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	21 950,01	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**818 106,28**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	796 156,27
Coupons a recevoir	21 950,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**560 561,88**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	421 445,20
Frais provisionnes	73 880,60
Achats reglements differes	50 010,87
Debiteurs et crediteurs divers	15 225,21
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010863688	569 392,527	129 714 408,78	201 932,245	45 728 870,42
Action AP / FR0013348190	86 922,101	9 962 073,08	12 300,664	1 423 461,46
Action G / FR0013299294	149 607,614	18 559 578,62	17 866,502	2 241 644,55
Action I / FR0013286911	39 721,408	48 267 514,39	26 681,345	32 703 993,78
Action J / FR0013392438	5 586,156	7 090 270,40	21,156	26 040,07
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		184 661,41		-
Action AP / FR0013348190		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		184 661,41		-
Action AP / FR0013348190		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		-		-
Action AP / FR0013348190		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010863688	**1,80**
Action AP / FR0013348190	**2,39**
Action G / FR0013299294	**1,20**
Action I / FR0013286911	**1,00**
Action J / FR0013392438	**0,75**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010863688	-
Action AP / FR0013348190	-
Action G / FR0013299294	-
Action I / FR0013286911	-
Action J / FR0013392438	**32 630,23**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**2 049 720,00**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2020	31.12.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 409 112,97	-342 902,98
Total	**-2 409 112,97**	**-342 902,98**

Action A / FR0010863688	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 825 638,48	-436 369,31
Total	**-1 825 638,48**	**-436 369,31**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action AP / FR0013348190	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-185 602,91	-33 551,96
Total	**-185 602,91**	**-33 551,96**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013299294	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-90 177,19	550,39
Total	**-90 177,19**	**550,39**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0013286911	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-222 487,31	126 474,38
Total	**-222 487,31**	**126 474,38**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action J / FR0013392438	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-85 207,08	-6,48
Total	**-85 207,08**	**-6,48**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

	31.12.2020	31.12.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 283 759,22	-1 530 521,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**5 283 759,22**	**-1 530 521,45**

Action A / FR0010863688	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 104 485,07	-839 166,00
Total	**3 104 485,07**	**-839 166,00**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action AP / FR0013348190	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	203 138,97	-27 293,20
Total	**203 138,97**	**-27 293,20**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013299294	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	348 348,55	-29 176,32
Total	**348 348,55**	**-29 176,32**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013286911	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 489 547,79	-634 872,66
Total	**1 489 547,79**	**-634 872,66**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392438	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	138 238,84	-13,27
Total	**138 238,84**	**-13,27**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 16 octobre 2017.

Devise EUR	**31.12.2020**	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
Actif net	**327 784 607,26**	153 732 407,15	68 024 312,20	25 155 741,68	1 121 601,54

Action A / FR0010863688 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
Nombre d'actions en circulation	**744 912,785**	377 452,503	296 267,239	104 597,946	6 805,704
Valeur liquidative	**258,35**	222,44	167,39	193,65	164,8
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**1,71**	-3,37	-4,42	2,78	-0,01

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action AP / FR0013348190 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
Nombre d'actions en circulation	**100 279,878**	25 658,441	1	1 702,776	-
Valeur liquidative	**125,37**	108,59	82,38	101,68	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,17**	-2,37	-2,97	-0,20	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013299294 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
Nombre d'actions en circulation	**156 587,117**	24 846,005	10 428,252	4 800	-
Valeur liquidative	**138,12**	118,22	88,43	984,81	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**1,64**	-1,15	-1,71	-3,15	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013286911 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
Nombre d'actions en circulation	**68 750,403**	55 710,34	20 399,124	-	-
Valeur liquidative	**1 345,96**	1 149,61	858,22	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**18,42**	-9,12	-14,68	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392438 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
Nombre d'actions en circulation	**5 566**	1	1	-	-
Valeur liquidative	**1 543,74**	1 329,36	1 000,00	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**9,52**	-19,75	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	94 063,00	12 627 957,75	EUR	3,85
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	154 157,00	7 185 257,77	EUR	2,19
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	150 801,00	8 981 707,56	EUR	2,74
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	19 279,00	7 664 366,45	EUR	2,34
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	111 855,00	9 149 785,22	GBP	2,79
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	182 679,00	8 973 192,48	EUR	2,74
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	64 111,00	5 395 701,94	DKK	1,65
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	143 623,00	7 250 089,04	EUR	2,21
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	50 561,00	8 400 710,15	EUR	2,56
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	380 142,00	5 181 335,46	EUR	1,58
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	223 374,00	6 928 124,17	GBP	2,11
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	286 069,00	7 824 682,87	GBP	2,39
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	185 153,00	5 811 952,67	EUR	1,77
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	112 317,00	13 309 564,50	EUR	4,06
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	72 148,00	10 158 438,40	EUR	3,10
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	251 797,00	11 023 672,66	EUR	3,36
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	127 004,00	9 271 292,00	EUR	2,83
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	13 270,00	6 981 239,02	CHF	2,13
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	31 038,00	9 646 610,40	EUR	2,94
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	75 864,00	7 961 926,80	EUR	2,43
SE0009806607	MUNTERS GROUP AB	PROPRE	831 170,00	6 868 421,26	SEK	2,10
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	169 560,00	10 631 412,00	EUR	3,24
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	221 278,00	5 941 664,92	SEK	1,81
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	168 693,00	9 670 133,34	DKK	2,95
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	217 858,00	3 277 542,03	GBP	1,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	449 057,00	8 994 611,71	EUR	2,74
GB0007323586	RENISHAW	PROPRE	46 011,00	2 959 997,32	GBP	0,90
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	93 806,00	10 057 879,32	EUR	3,07
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	17 711,00	5 157 443,20	EUR	1,57
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	78 390,00	9 273 537,00	EUR	2,83
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	360 540,00	6 421 217,40	EUR	1,96
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	619 368,00	8 836 574,15	SEK	2,70
CH0012100191	TECAN GROUP N	PROPRE	14 376,00	5 768 057,86	CHF	1,76
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	47 058,00	3 011 712,00	EUR	0,92
FI0009900682	VAISALA OY A	PROPRE	137 048,00	5 529 886,80	EUR	1,69
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	41 249,00	7 374 851,86	USD	2,25
FR0011995588	VOLTALIA SA	PROPRE	336 100,00	8 688 185,00	EUR	2,65
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	201 879,00	5 995 806,30	EUR	1,83
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	63 286,00	5 005 922,60	EUR	1,53
Total Action				***299 192 463,38***		***91,28***
O.P.C.V.M.						
FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE PART F	PROPRE	2 000,00	2 049 720,00	EUR	0,63
Total O.P.C.V.M.				***2 049 720,00***		***0,63***
Total Valeurs mobilieres				***301 242 183,38***		***91,90***
Liquidites						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-15 225,21	-15 225,21	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-15 225,21***		***-0,00***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-421 445,20	-421 445,20	EUR	-0,13
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-50 010,87	-50 010,87	EUR	-0,02
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	26 284 879,48	26 284 879,48	EUR	8,02
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	796 156,27	796 156,27	EUR	0,24
Total BANQUE OU ATTENTE				***26 609 579,68***		***8,12***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-28 517,41	-28 517,41	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 477,05	-2 477,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 134,63	-2 134,63	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 591,08	-7 591,08	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-530,20	-530,20	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-32 630,23	-32 630,23	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-73 880,60***		***-0,02***
Total Liquidites				***26 520 473,87***		***8,09***
Coupons						
Action						
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	286 069,00	21 950,01	GBP	0,01
Total Action				***21 950,01***		***0,01***
Total Coupons				***21 950,01***		***0,01***
Total ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE				**327 784 607,26**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le prospectus partiel et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriels et annuels partiels, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds: Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/00 au 00/01/00 : 226 297 325,50

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,80	% TTC
Actions AP	2,39	% TTC
Actions G	1,20	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions J	0,75	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 1,80 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/01/20 au 31/12/20 : 131 179 422,68

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2020
Commission de gestion de la direction de la part	1220974,39	902763,22	2362011,43
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1220974,39	902763,22	2362011,43

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/20 au 31/12/20 :

TER y compris commission de performance

(2362011.43/131179422.68)*100

1,80 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action AP : 2,39 % TTC

Fortune moyenne de l'action AP pour la période du 16/07/18 au 28/06/19 : 5 904 134,46

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2020
Commission de gestion de la direction de la part	24458,33	44931,26	141284,11
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	24458,33	44931,26	141284,11

Calcul du TER annualisé pour 7 mois, du 16/07/18 au 28/06/19 :
TER y compris commission de performance

(141284.11/5904134.46)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,20 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/01/20 au 31/12/20 : 9 826 726,88

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2020
Commission de gestion de la direction de la part	15804,91	25884,30	117940,80
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	15804,91	25884,30	117940,80

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/20 au 31/12/20 :
TER y compris commission de performance

(117940.8/9826726.88)*100

1,20 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/01/20 au 31/12/20 : 74 990 227,10

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2020
Commission de gestion de la direction de la part	294351,48	316752,21	750013,89
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	294351,48	316752,21	750013,89

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/20 au 31/12/20 :
TER y compris commission de performance

(750013.89/74990227.1)*100

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action J : 0,750 % TTC

Fortune moyenne de l'action J pour la période du 01/01/20 au 31/12/20 : 4 396 814,38

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2020
Commission de gestion de la direction de la part	8,86	8131,09	33209,68
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	12,15	16420,28	32630,23
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	21,01	24551,37	65839,91

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/20 au 31/12/20 :
TER y compris commission de performance

(65839.91/4396814.38)*100

1,50 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette
(65839.91/4396814.38)*100

0,74 %